

NOTE : À la suite d'échanges avec le ministère de la Sécurité publique, des ajouts et modifications qui ont été faits au projet de Schéma de couverture de risques de janvier 2005. Ils sont indiqués par un trait vertical dans la marge de gauche.

Ces ajouts et modifications ne changent pas la proposition d'optimisation, les implications financières et la mise en œuvre. Ils concernent des précisions techniques, opérationnelles ou sémantiques.

On les retrouve aux pages :

- 2
- 67 à 74
- 78 à 85
- 88
- 97
- 105 à 118
- 134
- 136
- 140
- 141
- 143
- 144
- 146